



ORDRE DES AVOCATS
A LA
COUR DE PARIS

Novembre 2003 - Bulletin spécial

Le Bulletin

www.avocatparis.org

du Barreau de Paris

Spécial Rentrée du Barreau & de la Conférence du Stage

Editorial / Paul-Albert Iweins,
Bâtonnier de l'Ordre

Conférences

La Rentrée de la Conférence et du Barreau, c'est la fête de notre Ordre et de sa jeunesse. Ce sera aussi, cette année, la reprise de la "Conférence de Paris du droit et de l'économie" qu'à ma demande Madame le Bâtonnier Dominique de la Garanderie a bien voulu faire renaître en prélude aux cérémonies de célébration du bicentenaire du Code civil.

Son programme, consacré au «droit face à l'aléa» et à la sécurité juridique, comme la qualité des personnalités qui y interviendront, témoigneront de l'implication de notre Barreau dans la vie économique et de sa réflexion prospective quant au développement de notre société.

Comme en écho à cette prestigieuse réunion, les discours des premier et deuxième Secrétaires de la Conférence rappelleront la fidélité du Barreau à notre tradition de défense, socle commun de notre profession. La place du droit et des avocats dans notre société sera ensuite au cœur des propos que j'échangerai avec Monsieur le Garde des Sceaux dans des discours publics.

Je vous convie à participer nombreux à tous ces événements, à venir y côtoyer nos confrères, mais aussi nos invités de marque, français et étrangers.

Pour que cette rentrée soit aussi votre fête, une occasion de ressentir et de partager notre fierté d'appartenir à un grand barreau européen.

CONFÉRENCE DE PARIS DU

Jeudi 20 novembre 2003

8h15 OUVERTURE OFFICIELLE DE LA CONFÉRENCE

Accueil par Monsieur Paul-Albert Iweins,
Bâtonnier de l'Ordre des avocats à la Cour de Paris

9h00 SÉANCE PLÉNIÈRE - LE DROIT FACE À L'ALÉA

Principe de précaution, aléa thérapeutique, responsabilité sans faute, sécurité juridique : le gouvernement juridique de l'incertain est au cœur du débat public. Que peut le droit, face à l'aléa ?

Si la préoccupation de nos sociétés pour l'aléa exprime le besoin d'une refondation du lien social, au fondement duquel se trouve le droit, comment la prendre en compte ?

10h45 - 12h45 TRAVAUX DES COMMISSIONS 1 À 4**Commission n°1 :****“Où en est le droit codifié ?”**

200 ans après le Code civil, alors que la règle du précédent est appliquée partout en Europe et que, dans tous les systèmes, c'est la jurisprudence qui permet le mieux de prendre connaissance de l'état du droit, où en est le droit codifié aujourd'hui, notamment du point de vue de la sécurité juridique ?

Commission n°3 :**“Entre mondialisation et élargissement : quelle place pour le droit étatique ?”**

L'instabilité du droit, accrue par l'essor de l'Etat négociateur et la contractualisation de l'action publique, est redoublée par la mise en concurrence européenne et mondiale des droits nationaux. Quelle place pour le droit étatique dans les nouvelles formes de régulation qui le relaient, le suppléent, voire le supplantent ?

Commission n°2 :**“L'entreprise productrice de droit : le rôle de l'avocat”**

Productrice de règles, l'entreprise peut aussi modifier son environnement juridique, en s'appuyant sur la dimension stratégique du droit. Alors que la bataille économique s'appuie et se nourrit d'une bataille de technologie juridique, quel rôle jouent les spécialistes du droit dans cette production normative ?

Commission n°4 :**“La gouvernance des nouveaux risques”**

Le refus de l'aléa et l'apparition de nouveaux risques globaux nous ont fait entrer dans la “société du risque”, qui revendique une sécurité absolue et conteste la répartition des risques induits par l'activité économique.

La gouvernance des nouveaux risques est donc une question juridique, économique, et sociale.

15h00 SÉANCE PLÉNIÈRE**L'HYBRIDATION DES NORMES : LE DROIT AU-DELÀ DE L'ÉTAT ?**

La mondialisation, parce qu'elle met les droits en concurrence, engendre de l'aléa. Cependant, les phénomènes de concurrence généralisée ne doivent pas occulter sa deuxième dimension : l'échange, l'hybridation. Les droits s'enchevêtrent, les normes s'hybrident : quel ordre politique naîtra de ce nouvel ordre juridique hybride ?

16h15 - 18h15 TRAVAUX DES COMMISSIONS 5 A 7

Commission n°5 : “Nouvelles technologies : sécurité technique, sécurité juridique ?”

C'est par le droit, et non sur le seul plan de l'expertise, qu'il faut répondre aux défis posés par les nouvelles technologies informatiques de la communication (NTIC) :

à quel type de normes recourir, et dans quelles instances les élaborer, particulièrement face à des réseaux transnationaux ?

Les efforts de régulation en matière de NTIC renforcent-ils concrètement la sécurité juridique des acteurs ?

Commission n°6 :

“L'Europe à 25 : vers un nouvel ordre juridique ?”

Pour lutter contre l'aléa juridique, faut-il unifier la terminologie juridique, promouvoir des principes communs sectoriels, ou s'orienter vers une codification ? Comment les juristes continentaux peuvent-ils valoriser et promouvoir leur tradition juridique au sein du nouvel ordre juridique hybride qui résultera de la rencontre de la *Common Law* et du droit civil ?

Commission n°7 :

“Les outils juridiques du développement durable”

Quels seront les outils juridiques de régulation mondiale pour les trois axes du développement durable : social, économique, environnemental ? Quelles sont les instances et les procédures susceptibles d'évaluer la réalité et l'efficacité des actions officiellement menées ?

Les agences de notation sociale ou éthique sont-elles une solution ?

Vendredi 21 novembre 2003

9H00

DÉBAT OUVERT

Bibliothèque de l'Ordre

Sécurité juridique : le droit codifié en question

Droit sûr, efficace, démocratiquement légitime ?... Où en est le droit codifié 200 ans après ? Dès lors que la perception de la sécurité juridique offerte par un pays influe sur la notation des entreprises nationales, l'évaluation des performances à cet égard des différents systèmes de droit devient un enjeu stratégique, pour les pays de droit codifié comme pour leurs concurrents... Où en est réellement le droit codifié, forme juridique caractéristique d'un modèle politique, l'Etat-Nation, qui donne des signes d'affaiblissement ?

11H00

SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Auditorium de la Maison du Barreau

12H15

FIN DES TRAVAUX

Conférence de Paris du Droit et de l'Economie
Maison du Barreau - 2/4 rue de Harlay Paris 1^{er}

Inscriptions : Regards International

Contact : Olga Johnson

Tél. : +33 (0)1 45 78 18 50

Fax : +33 (0)1 45 77 73 61

E-mail: o.johnson@regards-international.com.

Site Internet : www.confparis.org

RENTRÉE DU BARREAU DE PARIS & DE LA CONFÉRENCE DU STAGE

Vendredi 21 novembre 2003

- 14h45** **RENTRÉE DU BARREAU DE PARIS**
Séance solennelle - Palais de Justice - 1^{ère} Chambre de la Cour d'appel de Paris
Discours de M. Arthur Dethomas,
Premier Secrétaire de la Conférence
Discours de M. Sébastien Bono,
Deuxième Secrétaire de la Conférence
Discours de M. Paul-Albert Iweins,
Bâtonnier de l'Ordre
Discours de M. Dominique Perben,
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
- 14h45** **RETRANSMISSION VIDÉO DES DISCOURS EN SIMULTANÉ**
Bibliothèque de l'Ordre, Salle Haute
Sous la présidence effective de MM. les Bâtonniers Georges Flécheux
et Bernard Vatier
- 17h00** **CLÔTURE**

Samedi 22 novembre 2003

- 10h00** **RÉUNION DES DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES**
Echange sur les thèmes d'actualité
- 14h - 18h** La Maison du Barreau sera ouverte aux organisations internationales
qui souhaiteraient se réunir

Rentrée du Barreau et de la Conférence du Stage
1^{ère} chambre de la Cour d'appel de Paris et Bibliothèque de l'Ordre

Renseignements :
Ordre des avocats à la Cour de Paris - Mme Jill Thévenin
Tél. : +33 (0)1 44 32 48 14
Fax : +33 (0)1 44 32 49 45
E-mail : gthevenin@paris.avocaweb.tm.fr
Site Internet : www.avocatparis.org